

# Commission Consultative des Services Publics Locaux

\*\*\*

## Compte rendu de la réunion du 23 février 2022

### Etaient présents :

Madame ANDRE, Adjointe au Maire, Présidente de la commission  
Madame PACAUT, Adjointe au Maire  
Monsieur JOUAS, Union Fédérale des Consommateurs de Saône et Loire  
Madame BUSSY-TROMBERT, Autun Morvan Ecologie  
Monsieur LOURO, Syndicat Force Ouvrière Union locale d'Autun  
  
Madame LENOBLE, Direction des Services Techniques de l'Autunois  
  
Monsieur Monnin, SECUA

### Etaient excusés :

Madame NICOLAO, Adjointe au Maire  
Monsieur BAROU, Conseiller Municipal  
Monsieur SOURON, Coordination des Amicales CNL de l'Autunois  
Madame GARNIER, Conseillère municipale  
Madame GORINI, Conseillère municipale

### Ordre du jour :

#### ❖ **Présentation du rapport d'activités du chauffage urbain de la saison de chauffe 2020/2021**

La séance est ouverte à 15h30.

La saison de chauffe 2020 / 2021 est présentée aux membres de la commission.

M. Jouas demande pourquoi l'indisponibilité est aussi importante sur cette saison de chauffe. M. Monnin rappelle que la chaufferie de Saint Pantaléon de 8MWh est vieillissante et nécessite des changements de pièces qui ne peuvent pas systématiquement être prévisibles. Plusieurs ramonages doivent également être réalisés en période de chauffe nécessitant 2 ou 3 jours d'indisponibilités.

M. Monnin indique que la couverture biomasse de 60 % n'est pas atteinte sur cette saison de chauffe en raison de l'indisponibilité des chaufferies mais surtout du fait de l'appel de chaleur des séchoirs de l'entreprise FSA plus faible que prévu.

M. Louro demande si la maintenance préventive est bien régulièrement faite. M. Monnin assure que cet entretien est réalisé et les factures peuvent être mises à disposition en cas de besoin.

M. Jouas s'interroge sur la fin du contrat et le mode de financement d'une nouvelle chaufferie. Mme Lenoble indique que toutes les pistes peuvent être étudiées. Actuellement aucun choix concernant l'énergie choisie ou le mode de gestion n'a été retenu. A la fin de la délégation, la chaufferie biomasse de 8MWh ne sera plus utilisable et la cogénération prendra fin.

Mme Bussy Trombert interroge Dalkia sur les émissions de poussières et le respect de la législation à venir sur la chaufferie d'Autun. Les émissions de poussières doivent être réduites sur la chaufferie pour 2025, SECUA respecte la réglementation sous certaines conditions. Cette mise aux normes implique un investissement de 200 000 €. La question se pose pour la date de sa réalisation. Serait-il possible d'attendre la fin de la délégation, une discussion avec la DREAL sera nécessaire.

Hervé Monnin rappelle que le site de l'ancien hôpital boulevard Latouche est en cours de raccordement au chauffage urbain. Les discussions se poursuivent avec le service régional de l'archéologie afin de ne pas impacter les vestiges romains lors des travaux.

Lors de la présentation technique est évoqué un problème de boues dans le système de réseau secondaire pour le site de la caserne de gendarmerie. Le matériel choisi à l'époque est poreux. Des préconisations de travaux par SECUA seront transmises au propriétaire.

La problématique du prix du gaz est abordée. La saison de chauffe 2020/2021 a connu un tarif de gaz très bas. Puis le prix du gaz a augmenté pour connaître une hausse exponentielle en fin d'année 2021 et début d'année 2022. Ce coût impacte les abonnés au chauffage urbain car le gaz représente 40% du R1.

M. Monnin, Mme André et Mme Lenoble ont rencontré Mme Laroulandie concernant cette question sur le prix du gaz. Cette dernière a fait une demande de remarque à la commission (en pièce jointe) afin de bloquer le prix du gaz à un tarif moyen pour que la hausse de la molécule ne soit pas répercutée sur la facture. Ce prix moyen s'appliquerait en cas de hausse ou de baisse du prix.

Le cabinet Sf2e contrôle la délégation de service public et va accompagner la mairie afin d'étudier une solution envisageable, une réunion est prévue fin mars avec M. le Maire. Aucune décision ne peut être prise sans avoir les éléments et une analyse financière de la situation actuelle.

Le gouvernement a annoncé des mesures de compensation notamment pour les logements collectifs mais ces mesures ne concernent pas les bâtiments des collectivités. Mme Lenoble indique que cette augmentation du gaz impactera de façon significative les budgets des collectivités dont le coût ne peut être anticipé.

Mme Bussy Trombert demande comment sont actualisés les coûts du gaz. M. Monin indique que c'est une actualisation mensuelle à chaque facturation.

Le classement du réseau de chauffage urbain est évoqué. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sans délibération de la commune, le réseau sera automatiquement classé sur la totalité de la commune ce qui signifie que pour les bâtiments dont l'installation est d'une puissance supérieure à 30 kWh le raccordement au réseau de chaleur lors d'un remplacement sera obligatoire. Il est important de veiller à ce que le classement n'affecte pas la délégation de service public en cas de contraintes techniques pour le raccordement entraînant des coûts conséquents. Les membres de la commission s'accordent sur le fait de ne pas classer dans un premier temps le réseau de chauffage urbain. Cette problématique sera abordée avec M. le Maire.

La séance est levée à 16h45.

Cette réunion obtient le quorum. La commission émet un avis favorable sur le rapport avec à l'appui les remarques.